



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°39

CIRCULAIRE VERRE À LA MAIN

Le 15 Juin 2012

***Les travailleurs des entreprises de moins de 50 salariés laissés pour compte :
Inadmissible pour FORCE OUVRIÈRE !!!***

Le 11 juin 2012 avait lieu la première réunion paritaire sur la Prévoyance.

Cette question de prévoyance est aujourd'hui une nécessité pour bon nombre de salariés de cette profession, qui ne sont pas couverts par un accord d'entreprise.

Le projet d'accord, distribué par la Chambre Patronale en début de séance, nous paraissait être d'un bon cru puisque dans son préambule nous pouvions lire que cet accord avait pour but de mettre en place des garanties collectives de prévoyance conventionnelles, **permettant l'accès à une protection sociale pour tous les salariés.**

Parfait ! C'est exactement ce que préconise la FÉDÉCHIMIE pour tous les accords de ce type négociés dans ses branches.

Malheureusement, notre satisfaction fut de courte durée. En effet, à la lecture de l'article 2 du titre IV, quelle ne fut pas notre surprise de lire que cet accord ne s'appliquait qu'aux seules entreprises de plus de 50 salariés.

Pour Force Ouvrière, cette discrimination est inconcevable !

Après une suspension de séance, les patrons verriers ont lourdement insisté sur le coût que pourraient subir les entreprises de moins de 50 salariés par la mise en place d'une prévoyance dans celles-ci !

Nous ne pouvons, et ne devons pas laisser pour compte des salariés qui ont autant besoin, si ce n'est plus*, d'une protection sociale digne de ce nom.

FORCE OUVRIÈRE a rappelé à la Chambre Patronale qu'un accord de branche devait couvrir tous les salariés, et ce quelle que soit la taille de l'entreprise, revendication reprise par l'ensemble des Organisations Syndicales. Une prochaine réunion est prévue en Septembre.

Celle-ci se tiendra avec la présence d'un actuaire qui expliquera aux patrons de cette branche le fonctionnement d'une Prévoyance.

Nous avons obtenu dans la branche Miroiterie l'intégration, dans l'accord Prévoyance, de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ; nous nous ferons forts d'essayer d'obtenir la même chose dans cette branche du Verre à la Main.

Si notre revendication n'aboutissait pas, nous ne serons pas signataire de cet accord, et saurons l'expliquer aux salariés de la branche.

**dans les grosses entreprises de la branche, les salariés sont déjà couverts par un accord Prévoyance.*

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

**ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03**

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>